



**DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
 DE L'EDUCATION NATIONALE
 DES BOUCHES DU RHÔNE**

Division des Personnels Enseignants
 Jean-Claude Masini – Emilie Coignard
 04 91 99 67 52
 Ce.dpe13-mouv-inter@ac-aix-marseille.fr

IMPORTANT : Ce formulaire s'adresse aux PE souhaitant quitter les Bouches-du-Rhône uniquement.
 Pour les personnels souhaitant entrer dans les Bouches-du-Rhône, vous devez télécharger le formulaire
 d'ineat sur notre site internet et l'envoyer dans le dossier de demande d'ineat à votre département
 d'origine qui nous transmettra votre demande.

DEMANDE D'EXEAT DIRECT - RENTREE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2020

Participation aux Permutations informatisées oui non Barème :

IDENTITE DE L'ENSEIGNANT

NOM – Prénom :	Nom de jeune fille :
Adresse Postale:	N° de téléphone fixe :
	N° de téléphone portable :
	Adresse mail :

SITUATION PERSONNELLE*(1)

Célibataire Pacsé(e) Marié(e) Nombre d'enfant à charge ou à naître :
(-de 20 ans au 31/08/2020)
 Divorce / Rupture de pacs Concubinage Veuf(ve)

SITUATION ADMINISTRATIVE*

GRADE : Instituteur Professeur des écoles Professeur des écoles hors classe ECHELON :
 DEPARTEMENT D'ORIGINE :
 DERNIERE AFFECTATION :
 FONCTION : Ancienneté générale des services au 01/09/2020 :

POSITION ACTUELLE*

En activité OUI NON
 En disponibilité jusqu'au : Prolongation de disponibilité 2020-2021 OUI NON
 En congé parental jusqu'au : Prolongation du congé parental 2020-2021 OUI NON
 En congé de maternité jusqu'au : Demande de congé parental 2020-2021 OUI NON
 En congé de longue maladie jusqu'au : Prolongation du CLM 2020-2021 OUI NON
 En congé de longue durée jusqu'au : Prolongation du CLD 2020-2021 OUI NON
 Demandez-vous un temps partiel ou mi-temps à la rentrée 2021 : OUI NON Quotité :%

TITRE ET DIPLOME PROFESSIONNELS*

Titre et diplôme obtenu : CAPA-SH CAPSAIS CAFIPEMF CAEI PSYCHOLOGUE SCOLAIRE
 Directeur établissement spécialisé Habilitation culture / langues régionale
 Diplôme culture / langue régionale (joindre copie diplôme)

Date d'obtention : Option ou Spécialité :

Inscriptions sur la liste d'aptitude de directeur d'école 2020 : oui non

DEPARTEMENTS DEMANDES (dans l'ordre des priorités)

- 1.....
- 2.....
- 3
- 4.....
- 5.....
- 6

MOTIFS DE LA DEMANDE*(1)

Rapprochement de conjoint

Profession du conjoint:

- Fonctionnaire Militaire, Gendarme ou Magistrat
- Autre fonctionnaire
- Entreprise privée (Salarié cadre ou non cadre)
- Intermittent du spectacle
- Profession libérale
- Chef d'entreprise, commerçant, artisan, auto-entrepreneur ou structure équivalente.
- Sans profession, inscrit à Pôle emploi

(Attention : il faut justifier de 6 mois d'activité dans le département demandé pour que la période d'inscription à Pôle emploi soit prise en compte)

- Sans profession, non inscrit à pôle emploi
- Retraité
- Intérimaire
- En formation professionnelle

Département d'exercice professionnel du conjoint :

.....

ou

Autorité parentale conjointe

Département du lieu de résidence du détenteur de l'autorité parentale conjointe :

ou

Parent isolé

Département susceptible d'améliorer les conditions de vie de l'enfant :

Priorité médicale

Demande de majoration de 800 points (uniquement pour les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi : personnel titulaire, conjoint, enfant reconnu handicapé ou malade). Envoyer impérativement votre demande de priorité médicale au Dr Fabbricelli : marielle.fabbricelli@ac-aix-marseille.fr

Ou

RQTH demande de majoration Bonification de 100 points non cumulable avec la priorité médicale. Elle est attribuée d'office au candidat bénéficiaire de l'obligation d'emploi.

Priorité sociale Envoyer impérativement votre demande de priorité sociale aux assistantes sociales: sylvie.bucquet@ac-aix-marseille.fr
florence.mouly@ac-aix-marseille.fr

CIMM demande de majoration de 600 points sur le vœux 1 en DOM/COM ou Mayotte pour les agents pouvant justifier de la présence dans ce département de leurs intérêts matériels et moraux. Compléter l'annexe jointe à la circulaire.

A le,

Signature de l'intéressé(e) :

* Cocher la ou les cases correspondantes.

(1) Joindre les pièces justificatives : faute de production de ces pièces, votre demande ne sera pas examinée.